

Ce document présente succinctement les modifications introduites par la nouvelle version 7.1.00, éditée le 21 octobre 2015.

Les données des projets n'ayant pas franchi l'étape de l'engagement définitif (ED) à la date du présent avis devront être transférées sur cette nouvelle version.

Onglet 'Général'

I. Section 'Projet'

Modification de l'indicateur 'Clés en main' :

Pour plus de cohérence, l'indicateur 'Clés en main' a été modifié de façon à ce qu'il puisse être complété directement dans cet onglet.

Comme c'est l'ensemble du projet qui est de type 'clés en main' et non seulement un bâtiment, il n'est plus nécessaire d'ajouter cette indication sur chacune des fiches de typologies de l'onglet 'Immeubles-Prévus'.

Note : Lors de la 1^{re} récupération des données d'un projet existant, il est important de sélectionner 'Oui' ou 'Non' de façon à ce que les données de la DAF s'initialisent correctement, et ce, même si vous aviez déjà répondu à cette question par le biais des fiches de typologie.

II. Section 'Organisme'

a) Ajout d'une liste de valeur permettant de préciser si l'organisme a le statut de municipalité selon la situation qui s'applique (à compléter à partir de l'engagement conditionnel et mettre à jour à chaque étape) :

- **Admissible** : Nouvel organisme dont la demande n'a pas encore été transmise. Cette demande devra être complétée auprès de Revenu Québec et une copie transmise à la SHQ avant la prise de possession.
- **Non-admissible** : Organisme qui ne répond pas aux critères d'admissibilité pour obtenir le statut de municipalité.
- **Demandé** : organisme qui a fait la demande à Revenu Québec pour obtenir le statut de municipalité, mais qui n'a toujours pas reçu la confirmation et transmis une copie de celle-ci à la SHQ.
- **Reçu** :
 - ✓ Organisme existant qui a déjà reçu la confirmation du statut de municipalité. Une copie de cette confirmation doit être transmise à la SHQ lors de la préparation de l'engagement conditionnel.
 - ✓ Nouvel organisme, qui devrait avoir reçu son statut de municipalité et en avoir transmis une copie à la SHQ avant la DAI si les démarches ont été complétées à temps.

- b) Modification du libellé 'Organisme de charité' pour 'Organisme de bienfaisance'
- c) **C.T.I. / R.T.I.** : nouveau bloc à compléter à partir de l'engagement conditionnel (EC) pour tout projet correspondant aux critères suivants :
- Type d'intervention : construction neuve, transformation recyclage ou achat-rénovation majeure;
 - Type de projet standard (non 'clés en main')

Organisme inscrit : permet de préciser si l'organisme est inscrit aux taxes lui permettant de demander des C.T.I. / R.T.I.

- ✓ Les confirmations d'inscription pour la T.P.S. et pour la T.V.Q. doivent être transmises à la SHQ.

Numéro de T.P.S. : doit être au format : 9 chiffres – 2 lettres – 4 chiffres

Numéro de T.V.Q. : doit être au format : 10 chiffres – 2 lettres – 4 chiffres

Fréquence : permet de préciser la période de déclaration lors de l'inscription (mensuelle, trimestrielle, annuelle).

Note : Les modes à privilégier sont mensuelle ou trimestrielle.

Onqlet 'Immeubles – Actuels'

La cellule permettant la saisie d'un montant de décontamination dans une fiche de terrain ou de bâtiment actuel est disponible uniquement si la case 'Terrain contaminé' ou 'Bâtiment contaminé' est à 'Oui'.

Onqlet 'Immeubles – Prévus'

L'indicateur 'clés en main' a été retiré des fiches de typologies

Onqlet 'Paramètres'

- a) **Loyers médians** : Suite à la publication des loyers médians 2015 par la SCHL, les grilles de la DAF ont été ajustées. La table '12-Autres' a été affectée.
- b) **Coûts des services** : Suite à la publication des coûts de service 2015 par la SCHL, la grille de la DAF a été révisée à la baisse pour la plupart des typologies.
- ✓ Voir nouvelle annexe 4 sur le site internet de la SHQ : [Annexe 4 - Phase réalisation](#)

Validations

- a) Indicateur 'Projet clés en main' : Il est obligatoire d'inscrire 'Oui' ou 'Non', sinon, un message d'erreur s'affichera.
- b) Sélection du barème déterminant la table des CMA applicable à un projet : si le barème sélectionné est : 'Montréal, Laval, Longueuil, Québec, Lévis et Gatineau' et que la municipalité inscrite ne fait pas partie de celles considérées 'Villes centres', un message d'avis s'affichera lors de la validation de la DAF ;
- c) Numéros de T.P.S. et de T.V.Q. : si les numéros ne respectent pas le format déterminé, un **message d'erreur** s'affichera lors de la validation de la DAF ;
- d) Si le projet est en EC et que les conditions suivantes sont respectées :
 - Type d'intervention : construction neuve, transformation recyclage ou achat-rénovation majeure ;
 - Type de projet standard (non 'clés en main')

Le champ 'Organisme inscrit' doit obligatoirement être à 'Oui', sinon, un **message d'erreur** s'affichera.

- e) Si le champ 'Organisme inscrit' est à 'Oui', les champs suivants doivent obligatoirement être complétés :
 - Numéro de T.P.S.
 - Numéro de T.V.Q.
 - Fréquence